



Vehicule epave, remboursement par l'assurance

Par jehwel

bonjour, j'ai eu un accident sur mon trajet de travail le 30/12/2015. Ma voiture a été déclaré épave. J'ai cédé mon vehicule à l'assurance de mon employeur. Mon vehicule a ete estimé a 3800e avant sinistre. l'assurance me propose un remboursement de 2850e, ayant retiré une franchise de 500e et 450e de frais de ferrailleur. J'ai demandé a avoir accès au détail de ce calcul et je suis en attente. Ma question est: L'assureur ne doit dit pas rembourser le prix de la valeur avant sinistre.?? Ont ils le droit de soustraire les 450e , soit disant valeur de ma voiture après le sinistre?? je remercie d'avance a ceux qui me répondrons